



## Bulletin mensuel n°02/2013 Février 2013

*Pour rappel, ce bulletin est destiné en priorité aux professionnels de l'adoption et de la protection de l'enfance à travers le monde. Il n'a pas vocation à être directement transmis aux candidats à l'adoption ou aux parents adoptifs, son contenu et sa ligne éditoriale soulevant souvent des questions sensibles, dont la compréhension nécessite parfois un accompagnement adéquat.*

### EDITORIAL

## En marche vers la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le cadre de la protection de remplacement

*Les règles de droit immuables et les normes internationales constituent la première étape vers un renforcement de la protection des enfants, pour peu qu'elles soient effectivement mises en œuvre, sans quoi elles ne représentent qu'une prose juridique dénuée de valeur sur le plan pratique.*

Le SSI/CIR se réjouit d'annoncer le lancement du manuel pour la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (Lignes directrices) approuvées par les Nations Unies – la première ressource globale en son genre. Cet événement aura lieu le 7 mars au Conseil des droits de l'homme à Genève et sur Internet en langue anglaise, française, espagnole et russe à l'adresse: [www.alternativecareguidelines.org](http://www.alternativecareguidelines.org). Ce site fournira des indications sur le mode d'accès au manuel ainsi que les coordonnées des personnes à contacter pour obtenir des informations complémentaires. Des lancements à New York, en Asie, en Afrique et en Amérique latine sont en cours de préparation.

Après avoir reçu un accueil unanime lors de l'AGNU en 2009, les Lignes directrices ont constitué un tournant décisif en matière de « orientations pour la politique et la pratique » destinées à remédier à la vulnérabilité spécifique des enfants privés de leur famille. L'acceptation du texte a marqué le début d'une réorientation politique fondamentale signifiant aux Etats l'importance d'investir

prioritairement dans le renforcement des capacités des familles et dans des mécanismes visant à prévenir la séparation.

Depuis l'approbation des Lignes directrices, leur mise en œuvre a représenté un défi permanent, comme l'a souligné Jean Zermatten, président du Comité CDE: « Toutefois, comme cela est le cas pour l'ensemble des normes et des principes convenus au niveau international, l'examen réel de leur application intervient au moment de déterminer comment ils peuvent devenir une réalité dans le monde pour ceux qu'ils ciblent – dans ce cas, les enfants sans prise en charge familiale, ou au risque de la perdre ».

### Des réalités constantes à affronter

Au jour d'aujourd'hui, 2 millions d'enfants dans le monde vivent en institution, une réalité qui perdure sur le terrain. Au moins 80% d'entre eux ont un, voire leurs deux parents vivants. De nombreux autres enfants ont besoin d'une protection de remplacement et risquent d'être inutilement séparés de leurs familles. Ces enfants sont plus facilement menacés par l'exploitation, l'abus ou d'autres formes de violation de leurs droits.

Alors que les Lignes directrices abordent de telles situations, les défis sur le terrain consistent, entre autres, à réussir à élaborer des stratégies globales avec des ressources limitées et, surtout, à garantir la participation de l'enfant et de sa famille au processus de prise de décision. Parmi les autres préoccupations, on notera le développement de programmes fondés sur des normes appropriées pouvant être complétées par d'autres initiatives comme les normes Quality4children (voir p.6), ainsi que le fait de savoir comment s'attaquer aux obstacles qui se dressent devant les personnes qui quittent un lieu de prise en charge et se dirigent vers une pleine indépendance. Cette dernière difficulté a notamment été traitée par SOS Villages d'enfants international à travers un nouvel outil présenté ci-après (voir p.4). Un autre problème auquel les personnes sur le terrain doivent faire face est la détermination de la modalité de prise en charge adéquate pour les enfants handicapés, ce qui fait l'objet d'une analyse dans la série spéciale du SSI/CIR consacrée à cette thématique (voir p.7).

### **Des directives complémentaires permettant de s'attaquer aux réalités**

Les acteurs nationaux et internationaux ont régulièrement exprimé le besoin de directives supplémentaires. Financé par un consortium international, le manuel intitulé *En marche vers la mise en œuvre des « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants »* a été élaboré précisément pour fournir de telles directives. Le corps du texte a été rédigé par une équipe internationale dirigée par CELCIS, sous la supervision générale d'un groupe de pilotage composé d'experts. Des centaines de professionnels provenant de gouvernements, d'ONG, d'agences des Nations Unies et d'universités ont contribué au processus d'élaboration, incluant des exemples de pratiques prometteuses de plus de 40 pays. Le manuel a été testé sur le terrain en Argentine et au Malawi avec le

soutien de RELAF, Family for Every Child et Better Care Network Malawi.

### **Progresser vers une meilleure mise en œuvre**

Le manuel fait une différence en fournissant des orientations pratiques quant aux progrès qui doivent être réalisés afin d'ancrer les droits de l'enfant dans le système de protection de remplacement. Il met en lumière les implications pour l'élaboration de politiques dans les domaines où les gouvernements sont appelés à exercer un rôle de leader, et propose également des liens vers ce qui se fait déjà concrètement sur le terrain. Matilde Luna, chef de projet de RELAF (Amérique latine), confirme que « le manuel est une source d'inspiration pour les spécialistes de la protection de l'enfance et les décideurs en vue de l'élaboration de politiques nationales visant à renforcer la mise en œuvre des Lignes directrices en Amérique latine. Il contribue aux progrès novateurs réalisés continuellement par notre région en matière de protection de remplacement ».

### **Le suivi des Lignes directrices**

Le SSI/CIR se réjouit de voir les droits de l'enfant mieux protégés grâce à l'éclairage et l'encouragement que procurera ce nouvel outil à l'ensemble des professionnels, montrant ce qui peut être accompli dans des contextes marqués par des ressources limitées. En complément du manuel, il sera nécessaire de mener également d'autres activités de suivi, avec l'aide de l'UNICEF et de certaines ONG, telles que l'évaluation et la réforme des systèmes de prise en charge à la lumière des Lignes directrices.

L'équipe du SSI/CIR  
Février 2013

Veuillez noter que cet éditorial est basé sur le communiqué de presse concernant le manuel qui fournit des commentaires spécifiques et d'autres informations importantes.